

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**MODIFICATION GENERALE DE LA CIRCULATION, DES BRUITS ET DES EMBARRAS  
DE LA VOIE PUBLIQUE - MODIFICATION A L'ARRETE MUNICIPAL DU 22  
SEPTEMBRE 2012**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et  
L.2212-2, et les articles L.2213-1 et L.2213-2,

VU l'Arrêté général du 22 septembre 2012,

CONSIDERANT que dans un but de sécurité publique, il est indispensable d'apporter  
certaines modifications au règlement précité,

**ARRETE :**

**Article 1er** : A compter du présent arrêté, la circulation est interdite chemin du  
Charbonny à partir du n°25, sauf ayants droit.

**Article 2** : Les panneaux de signalisation permanente seront mis en place par les  
Services Techniques de la Ville.

**Article 3** : Toutes dispositions contraires sont abrogées.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur du  
Centre technique Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent  
arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 16 février 2023

Le Maire,



Bruno TOUSSAINT